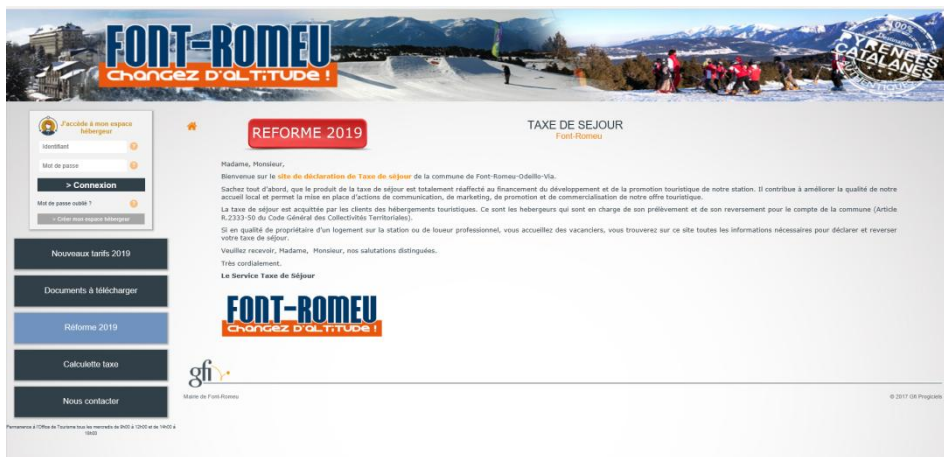


Taxe de séjour Font-Romeu : Ofea Web comment ça fonctionne ?

Connectez-vous directement sur notre site de la taxe de séjour : ofeaweb.fr/ts/fontromeu pour la déclarer et la reverser directement en ligne.

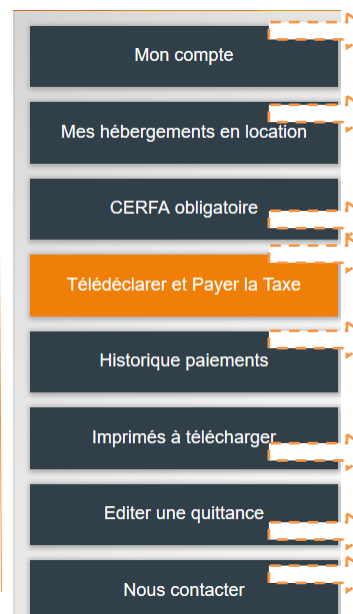


Sur notre page d'accueil avant de vous connecter vous pourrez trouver certains documents pouvant vous aider pour votre déclaration de la taxe de séjour (tarifs, fiche de déclaration), ainsi que les règles et documents concernant la taxe de séjour.

The login form is titled 'J'accède à mon espace hébergeur'. It contains two input fields: 'Identifiant' and 'Mot de passe'. Below the fields is a dark blue button labeled '> Connexion'. There is also a link for 'Mot de passe oublié ?' and a button for '> Créer mon espace hébergeur'.

Une fois que vous vous serez connecté grâce à votre adresse mail et votre mot de passe (créés lors de votre première connexion), vous aurez accès à votre espace personnel de la taxe de séjour.

Mon compte vous permet de modifier vos informations personnelles à tout moment (adresse mail, numéro de téléphone,...)



Les informations sur votre meublé de tourisme, l'endroit où vous pouvez modifier ou supprimer ses informations (classement, ...)

Information pour déclarer son meublé de tourisme

Déclarer et payer sa taxe de séjour

Tableau personnel de fréquentation de votre établissement ainsi que la taxe de séjour payée au fil des années.

Documents pouvant vous aider pour votre déclaration.

Si vous voulez imprimer ou réimprimer votre quittance.

Pour nous envoyer un mail.

Questions fréquentes :

QUI LA PAYE ?

Toutes les personnes majeures séjournant temporairement à Font-Romeu.

QUI LA COLLECTE ?

Les hébergeurs (hôteliers, loueurs de meublés privés ou professionnels, agences immobilières ou mandataires percevant des loyers, campings, gîtes, refuges, chambres d'hôtes, ainsi que tout particulier qui loue tout ou une partie de son habitation...)

QUI EST EXONÉRÉ ?

- Les moins de 18 ans,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de Font-Romeu/Odeillo/Via
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Office de tourisme de Font-Romeu
Service Taxe de séjour

TAXE DE SEJOUR FONT-ROMEU MODE D'EMPLOI DU SITE OFEAWEB



Merci de remplir vos deux déclarations avant :

- Le **15/07** pour le premier semestre (du 1^{er} Janvier au 30 Juin)
- Le **15/01** pour le second semestre (du 1^{er} Juillet au 31 décembre)

Vous pouvez adresser vos questions par courrier à :
Office de Tourisme de Font-Romeu
Service Taxe de Séjour
82 Av. Emmanuel Brousse
66120 Font-Romeu
04.68.30.68.30

Par mail à :
taxedesejour@font-romeu.fr